



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4024

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions d'équipement à Atelier Emmaüs et Envie Loire**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4024**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions d'équipement à Atelier Emmaüs et Envie Loire**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la délibération n° 2017-1904 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a souhaité recenser des acteurs engagés dans une démarche d'économie circulaire. A l'issue de ces AMI lancés en 2017 et 2018, la Métropole a choisi d'accompagner 75 projets d'économie circulaire qui expérimentent de nouveaux modèles économiques plus sobres en ressources et moins producteurs de déchets.

Pour accompagner ces projets, la Métropole a prévu de mobiliser différents moyens : subventions, données, matières premières secondaires, locaux ou terrains, mise en réseau. Les délibérations du Conseil n° 2018-2740 du 27 avril 2018 et n° 2019-3624 du 24 juin 2019 précisent les modalités d'accompagnement de ces différents projets.

La présente délibération concerne 2 projets pour lesquels la Métropole a souhaité mettre à disposition des locaux. Ces locaux nécessitent des aménagements pour permettre le développement de leurs activités. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'attribuer une aide financière à ces 2 porteurs de projet à travers une subvention d'équipement, à hauteur de 50 % de leur projet d'aménagement avec un maximum de 30 000 €, comme le prévoyait le règlement de l'AMI.

II - Aménagement d'un atelier de menuiserie - Atelier Emmaüs

Le projet est de développer l'accès des plus exclus aux savoir-faire artisanaux dans le double objectif de remobilisation (activité dans un contexte professionnel, prise de confiance en soi) et d'insertion professionnelle par la formation (statut d'organisme de formation visé pour 2020). L'atelier-école s'appuie sur une activité de fabrication de meubles à partir de matériaux de récupération : rebuts industriels, chutes de menuiseries partenaires, meubles en fin de vie collectés par des structures partenaires. Trois types d'éléments d'ameublement sont fabriqués : la réalisation d'agencements et de meubles sur mesure, la fabrication de meubles et objets de décoration en série et la fabrication collaborative d'objets du quotidien, dont du mobilier urbain.

Dans le cadre de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" de 2018 (AMI 2), la Métropole met à disposition de la structure, à titre onéreux et pour une durée de 3 ans un local de 292 m² au 182 rue de la Poudrette à Villeurbanne pour accueillir un atelier de menuiserie et des activités de stockage. Ce local, prédestiné à du stockage, nécessite des aménagements pour accueillir l'atelier de menuiserie. Le porteur de projet a donc présenté une solution d'aménagement intérieur permettant une isolation thermique des lieux à base de matériaux issus de l'économie circulaire (Métisse) et démontable.

Le coût total du projet est estimé à 11 668,42 HT. La participation proposée de la Métropole est de 5 834,21 € d'investissement nets de taxe. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achat de matériaux	5 668,42	autofinancement	3 000,00
main d'œuvre	6 000,00	Métropole de Lyon - AMI - investissement	5 834,21
		fonds Engie	2 834,21
Total	11 668,42	Total	11 668,42

III - Aménagement d'un local de présentation d'aides techniques - Association Envie Loire

Le projet consiste à expérimenter des boucles d'économie circulaire (réparation, réemploi, recyclage) autour des dispositifs médicaux que sont les produits d'aide technique à l'autonomie (comme les déambulateurs, fauteuils roulants, lits et tables adaptées, etc.). Cette expérimentation, en cours en Anjou et à Saint Etienne, doit se déployer sur la Métropole lyonnaise avec la mise en place de collectes dédiées et l'ouverture d'un magasin pour revendre ces produits avec un reste à charge faible pour les clients.

Dans le cadre de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" de 2017 (AMI 1), la Métropole n'a pas identifié de local adapté à l'installation du projet dans son patrimoine. La Ville de Villeurbanne a proposé de mettre à disposition, à titre onéreux et pour une durée de 4 ans minimum, un local vacant de 1 700 m² dont elle est propriétaire au 98 rue Hippolyte Khan. Ce local, afin de pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap et en perte d'indépendance venant s'informer et essayer les aides techniques, doit être en partie rénové. Le porteur de projet a donc présenté une solution d'aménagement intérieur permettant de rendre attractif le lieu d'accueil des visiteurs pour véhiculer une image positive du matériel reconditionné, de rendre le local accessible aux personnes en situation de handicap et en perte d'indépendance et d'accueillir les salariés de l'association chargés de la remise en état et de la revente du matériel.

Le coût total du projet est estimé à 18 860,25 € HT. La participation proposée de la Métropole est de 9 430 € d'investissement nets de taxe. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
aménagement du "showroom"	10 831,00	autofinancement	9 430,25
accessibilité	1 705,00	Métropole de Lyon - AMI - investissement	9 430,00
locaux pour les salariés	3 724,25		
travaux généraux (électricité, nettoyage)	2 600,00		
Total	18 860,25	Total	18 860,25

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant de 15 264,21 €, répartis comme suit :
- 5 834,21 € d'investissement au profit de l'Atelier Emmaüs,
 - 9 430 € d'investissement au profit d'Envie Loire,

dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne Rhône-Alpes définissant, notamment les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, l'Atelier Emmaüs et Envie Loire définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale 01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O5568 le 24 juin 2019 pour un montant de 398 790 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 pour un montant de 15 264,21 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.